

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEUILLY-PLAISANCE

Nombre de membres composant
le Conseil Municipal : 35

SEANCE ORDINAIRE DU 21 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 21 mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de Neuilly-Plaisance s'est réuni en assemblée, sous la présidence de Monsieur Christian DEMUYNCK, Maire de Neuilly-Plaisance, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 15 mai 2025, conformément à la procédure prévue par l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. DEMUYNCK, Mme LAMAURT, M. BERTHIER, Mme MAZDOUR, M. VALLEE, M. BUTIN, Mme PONZIO-REFATTI, M. MARTINACHE, Mme FAGIANI, M. TOURE, M. BOURZIK, Mme HENNECHART, Mme FUENTES, M. TAGLANG, Mme ALI, Mme JARY, Mme YILMAZ, M. RIGAULT, M. PEREIRA, Mme BRECHU, Mme REYNAUD, Mme SUCHOD, M. FREMIN.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mme BOILEAU donne pouvoir à M. BUTIN
Mme CHOLET donne pouvoir à Mme YILMAZ
M. PIAT donne pouvoir à M. TOURE
M. GIBERT donne pouvoir à M. BOURZIK
M. BENAÏCHE donne pouvoir à M. MARTINACHE
Mme DIAS donne pouvoir à M. PEREIRA
Mme PONCHARD donne son pouvoir à Mme HENNECHART
M. ASSAS donne pouvoir à Mme JARY
M. PELISSIER donne pouvoir à Mme BRECHU
M. SAUNIER donne pouvoir à Mme SUCHOD.

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme GRIMAUD, M. LECHUGA.

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. TOURE.

N°2025.05.41 – Augmentation de la participation employeur à la Protection Sociale Complémentaire (PSC) prévoyance destinée aux agents de la collectivité.

Sur présentation de Madame Rahima MAZDOUR, Maire-Adjoint Déléguée aux Ressources Humaines, au Commerce, à l'Artisanat,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Assurances, de la Mutualité et de la Sécurité Sociale,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L 827-1 et suivants,

Vu le décret n° 2011-1474 du 08 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la Protection Sociale Complémentaire de leurs agents,

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu la délibération n°2019-38 du 25 juin du Conseil d'Administration du Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la petite couronne attribuant la convention de participation prévoyance à Territoria Mutuelle, représentée par Alternative Courtage, suite à la mise en concurrence intervenue en 2019, pour une durée de six ans, débutant au 1^{er} janvier 2020 et prenant fin le 31 décembre 2025,

Vu la délibération n°2024.12.54 du 11 décembre 2024 du Conseil Municipal de la Ville de Neuilly-Plaisance approuvant l'adhésion à la convention de participation pour le risque prévoyance et son avenant, du CIG de la petite couronne avec son contrat d'assurance collective à adhésion facultative des employeurs et des agents de Territoria Mutuelle, à compter du 1^{er} janvier 2025, et fixant le versement d'une participation de 7 € mensuel brut par agent souscrivant au contrat de prévoyance avec Territoria Mutuelle,

Considérant que, dans une volonté de protection accrue des personnels, la Ville souhaite porter sa participation employeur à hauteur de 15 € brut mensuel par agent à compter du 1^{er} juin 2025, afin d'apporter une réponse adaptée aux situations que peuvent rencontrer les agents tout au long de leur carrière, notamment en cas d'aléas de santé ou d'accidents de la vie et de favoriser une adhésion plus large au dispositif de prévoyance,

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du Comité Social Territorial réuni le 16 mai 2025,

Considérant l'avis favorable de la Commission des Ressources Humaines, du Commerce et de l'Artisanat en date du 16 mai 2025,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITÉ

ARTICLE UNIQUE : **APPROUVE** le versement d'une participation de 15 € mensuel brut, à compter du 1^{er} juin 2025, par agent souscrivant au contrat de prévoyance avec Territoria Mutuelle.

Christian DEMUYNCK
Maire



Mouhamet TOURE
Secrétaire

